

PAR COURRIEL

Nicolet, le 20 novembre 2015

Objet : Demande d'accès concernant les lots 3 et 4 à Warwick

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 21 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 293-4122, poste 254.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Suzanne Tremblay
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Centre-du-Québec

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-11-10	Heure d'arrivée : 9 h 30	Heure de départ : 9 h 35
Inspecteur : Véronique Bisson	Accompagné de :	
N° intervention : 300672722	Type d'intervention : Inspection pour suivi d'infraction	
N° gestion documentaire : 7610-17-01-05778-01	N° du rapport d'inspection : 400874681	
N° demande : 200308225	Type de demande : Plainte à car. environnemental	
But de l'inspection : Suivi de l'avis d'infraction du 28 juin 2011		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Carrière D.G. inc. lots 3 et 4 Warwick et Tingwick	
Nom usuel du lieu : Carrière D.G.	
N° du lieu : 90369190	Type de lieu : carrière
Localisation du lieu inspecté : Ancien cadastre : 041940-Warwick, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :3	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,988712685400:-71,928527761800	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Carrière D.G. inc.	propriétaire	5, rang des Moreau Warwick (Québec) J0A 1M0	90369182

Conditions météo
nuageux

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	employé	

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 1	Nombre de photos annexées au rapport : 1
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Véronique Bisson avec un appareil photo de type Canon PowerShot A3100IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-17\bisve02\7610-17-01-05778-01\2011-11-10	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf la photo a été redimensionnée.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons			
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)**3. Description de l'inspection**

- Je me présente sur les lots P-3 et P-4, rang 1, cadastre du canton de Tingwick à Warwick sans avoir pris rendez-vous au préalable.
- _____ vient à ma rencontre lorsque je m'arrête près de la balance. Il est accompagné d'un chauffeur de camion qui quitte le site dans les instants qui suivent.
- Je me présente à _____ et je lui fais part de mon mandat.
- _____ m'accompagne sur le site.
- Il n'y a pas d'activités de concassage en cours au moment de l'inspection.
- Je constate que l'affleurement de la nappe phréatique a été recouvert de roc. Conforme.
- Je ne vois pas d'eau ailleurs dans le site de prélèvement du roc.
- J'ai ensuite quitté les lieux.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**5. Conclusion**

L'entreprise n'était pas en exploitation au moment de l'inspection.

L'entreprise s'est conformée à l'avis d'infraction du 28 juin 2011 en recouvrant l'affleurement de la nappe phréatique de roc.

6. Recommandations

Classer le dossier _____

Signature : _____

Date de rédaction : 14 novembre 2011

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Marie Beaulieu

Fonction : Chef d'équipe industriel

Signature : _____

Date : 23 novembre 2011

Commentaires : _____

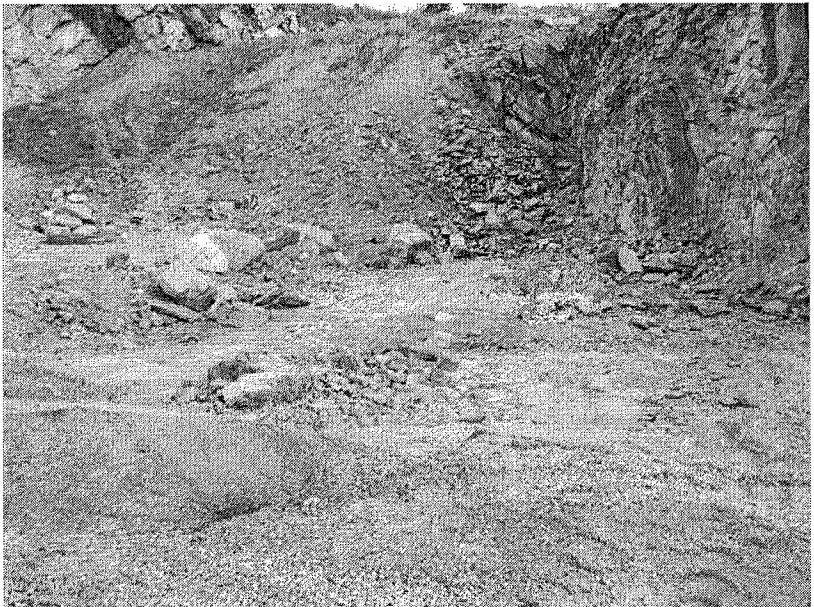
Photo no : 1

Fichier : 001.jpg

Description :

Endroit ou l'entreprise avait extrait du roc en dessous de la nappe phréatique.

L'entreprise a recouvert l'affleurement de roc.



PAR MESSAGERIE

Nicolet, le 28 juin 2011

AVIS D'INFRACTION

Carrière D.G. inc.
5, rang des Moreau
Warwick (Québec) J0A 1M0

N/Réf. : 7610-17-01-05778-01
400822726

**Objet : Exploitation au-dessous de la nappe phréatique, Carrière D.G. inc., lots 3
et 4, Warwick et Tingwick**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 18 mai 2011, par des représentants dûment autorisés de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi :

1. Vous avez extrait du roc en dessous du niveau de la nappe phréatique.
 - *Loi sur la qualité de l'environnement*
article 123.1

Le titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi est tenu d'en respecter les conditions lors de la réalisation du projet ou lors de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage.

Le présent article s'applique à toutes les autorisations délivrées en vertu de la présente loi depuis le 21 décembre 1972. Il s'applique aussi, compte tenu des adaptations nécessaires, aux ouvrages entrepris, utilisés ou exploités en vertu d'une attestation de conformité environnementale.

... 2

N/Réf. : 7610-17-01-05778-01
400822726

2

Le certificat d'autorisation émis le 18 janvier 2007 ne permet pas l'exploitation sous le niveau de la nappe phréatique. Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour recouvrir l'affleurement d'eau.

Pour toute information additionnelle concernant la présente, vous pouvez communiquer avec M^{me} Véronique Bisson au 819 293-4122, poste 229.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

MB/VB/vp

53-54
Marie Beaulieu
Chef d'équipe par intérim
Secteur industriel

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-05-24	Heure d'arrivée : 10 h 35	Heure de départ : 11 h 40
Inspecteur : Véronique Bisson	Accompagné de : Diallo, Abdoulaye	
N° intervention : 300661999	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7610-17-01-05778-01	N° du rapport d'inspection : 400822045	
N° demande : 200308225	Type de demande : Plainte à car, environnemental	
But de l'inspection : Non respect certificat d'autorisation. Respect règlement carrières sablières. Vérifier si l'exploitation se fait en dessous du niveau du rang des buttes.		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Carrière D.G. inc. lots 3 et 4 Warwick et Tingwick	
Nom usuel du lieu : Carrière D.G.	
N° du lieu : 90369190	Type de lieu : carrière
Localisation du lieu inspecté : Ancien cadastre : 041940-Warwick, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :1, No lot :3	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,988712685400;-71,928527761800	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Carrière D.G. inc.	propriétaire	5, rang des Moreau, Warwick (Québec) J0A 1M0	90369182

Conditions météo
Ensoleillé avec passages nuageux

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
<i>83-54</i>	Responsable balance	
André Desharnais	Président, Carrière D.G. inc.	

Mode d'identification
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : M. Desharnais

Plainte
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 12	Nombre de photos annexées au rapport : 12
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Véronique Bisson avec un appareil photo de type type Canon Power Shot A3100 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-17\bisve02\7610-17-01-05778-01\24-05-2011	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf les photos 1 à 12 ont été redimensionnées. Les photos 2 à 5 et 6 à 7 ont été fusionnées.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	1 2	Atlas sago- Carrière D.G. inc. <i>Note de terrain</i>

Échantillons			
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

- Nous nous présentons sur les lots 3 et 4 du rang 1, cadastre du Canton de Warwick et sur les lots P-3 et 4 du rang 11 du Canton de Tingwick sans avoir pris rendez-vous au préalable.
- À notre arrivée sur les lieux, un employé qui s'affaire près de la balance vient à notre rencontre. Il s'agit de
- Nous nous présentons à ce dernier et nous lui expliquons le but de notre visite. Il nous dit que nous pouvons faire le tour des lieux.
- Nous débutons notre inspection par un tour de la zone d'entreposage. Conforme
- Nous allons vers la zone en exploitation. Nous rencontrons à cet endroit 53-54 23-24
- Nous prenons à cet endroit une mesure de hauteur de paroi à l'aide d'un télémètre. À partir du même endroit nous avons pris une mesure en haut de la paroi, en bas de la paroi et M. Diallo a reporté les mesures sur un triangle rectangle dans mon cahier de note de terrain et il a extrapolé la hauteur à l'aide d'une calculatrice de la formule suivante : $AB^2 = AC^2 + BC^2$
- La paroi mesure environ 27 mètres de haut. Voir note de terrain en annexe pour détails du calcul.
- Nous n'avons pas pu prendre la paroi la plus élevée pour faire notre mesure de hauteur de paroi car il y avait du roc de présent à la base de celle-ci. Nous avons évalué que la plus haute paroi n'excédait pas de plus de 5 mètres la hauteur de paroi mesurée. La hauteur maximale autorisée est de 37 mètres.
- La hauteur maximale de l'exploitation est respectée.
- M. André Desharnais est venu nous rejoindre dans la carrière. Après les présentations et l'explication de notre mandat, nous avons poursuivi l'inspection en sa compagnie.
- J'ai constaté qu'il y avait présence d'accumulation d'eau dans un coin de la carrière. J'ai pris une mesure d'élévation près de l'affleurement d'eau. 212.6 mètres d'élévation par rapport au niveau de la mer a été mesuré. Voir photo 8. La mesure d'élévation variait entre 212 et 213.5 mètres à cet endroit.
- J'ai informé M. Desharnais qu'il semblait avoir eu exploitation sous le niveau de la nappe phréatique. M. Desharnais me répond qu'il s'agit selon lui d'une accumulation d'eau de ruissellement suite aux fortes pluies du dernier mois.
- J'ai demandé à M. Desharnais si le dit trou d'eau s'était asséché l'an dernier au cours de l'été, il m'a répondu qu'il restait pratiquement toujours un pouce d'eau dedans.
- J'ai demandé à mon interlocuteur de recouvrir l'eau de roc. Je lui dis que si l'eau ne s'assèche pas en été, il y a de fortes chances que nous soyons en présence de la nappe phréatique. M. Desharnais m'a informé qu'il recouvrirait l'eau.
- J'ai ensuite relevé des coordonnées GPS pour vérifier dans l'atlas sago l'aire d'extraction de la carrière. Je n'ai pas pu me rapprocher de certaines parois compte tenu de la présence de roc à la base des parois. Voir Ortho photo sago en annexe.
- En sortant de la zone d'exploitation, j'ai pris une mesure d'élévation dans la voie d'accès : 216.1 mètres.
- Nous sommes ensuite allés prendre une coordonnée GPS en haut de l'exploitation pour déterminer l'extrémité sud de la zone d'exploitation. 45.98791 71.93034
- Nous avons ensuite pris une mesure d'élévation au début du rang des buttes : 209.0 mètres d'élévation.
- L'exploitation la plus basse dans la carrière serait donc plus élevée que le rang des buttes.
- Nous avons ensuite informé M. Desharnais que nos mesures d'élévation sur notre GPS ne sont qu'indicatives, qu'elles ne peuvent pas être comparées à celles fournies par des professionnels comme les arpenteurs-géomètres.
- M. Desharnais nous a informé qu'il engagerait un arpenteur-géomètre pour prouver que le niveau d'exploitation de la carrière n'est pas en dessous du niveau du rang des buttes.
- Nous avons échangé nos cartes d'affaires.
- Nous avons ensuite quitté les lieux.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

De retour au bureau, j'ai transposé les coordonnées GPS relevées sur le terrain sur une orthophoto sago (voir annexe):
L'aire d'extraction actuelle de la carrière D.G. est d'environ 32 000 m².

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

L'aire d'exploitation mesurée sur une ortho photo sago est d'environ 75 000 m².

L'aire d'exploitation autorisée dans la demande est de 95 735 m².

La carrière D.G. inc. respecte son certificat d'autorisation en ce qui concerne la superficie de l'exploitation.

5. Conclusion

- Dans la zone d'extraction actuelle, le seul trou dont j'ai constaté la présence est celui dans lequel il y a accumulation d'eau. Selon les mesures d'élévation de mon GPS, le niveau d'élévation du trou serait de 3 mètres (plus ou moins un mètre) plus haut que le niveau d'élévation du rang des buttes. Conforme au certificat d'autorisation. La plainte d'exploitation sous le niveau du rang des buttes ne serait pas fondée.
- Cependant, mes observations et les renseignements fournis par le propriétaire me porte à croire que l'accumulation d'eau est un affleurement de la nappe phréatique. L'exploitation sous la nappe phréatique n'est pas permise dans le certificat d'autorisation. Non conforme
- L'aire d'exploitation actuelle respecte ce qui était prévu au certificat d'autorisation. Conforme

6. Recommandations

- Envoyer un avis d'infraction pour exploitation en dessous du niveau de la nappe phréatique. Demander de recouvrir l'accumulation d'eau de roc.

Loi sur la qualité de l'environnement

123.1. Le titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi est tenu d'en respecter les conditions lors de la réalisation du projet ou lors de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage.

Le présent article s'applique à toutes les autorisations délivrées en vertu de la présente loi depuis le 21 décembre 1972. Il s'applique aussi, compte tenu des adaptations nécessaires, aux ouvrages entrepris, utilisés ou exploités en vertu d'une attestation de conformité environnementale.

- Effectuer une inspection de suivi.

Signature :

53-54
0

Date de rédaction : 2 juin 2011

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Marie Beaulieu

Fonction : Chef d'équipe industriel

Signature :

Date : 23 juin 2011

Commentaires :

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : 18-05-2011 001 (Small).jpg

Description :
Pelle mécanique sur place dans le secteur de l'entreposage des agrégats



Photo no : 2-3-4-5 fusionnée

Fichier : 18-05-2011 002 (Small).jpg
18-05-2011 003 (Small).jpg
18-05-2011 004 (Small).jpg
18-05-2011 005 (Small).jpg

Description :
Vue d'ensemble de la carrière



Photo no : 6-7 fusionnées

Fichier : 18-05-2011 006 (Small).jpg
18-05-2011 007 (Small).jpg

Description :
Vue sur la zone où un affleurement de la nappe phréatique est visible.



Date de l'inspection : 24 mai 2011

No de gestion documentaire : 7610-17-01-05778-01

Annexe - Photos

Photo no : 8

Fichier : 18-05-2011 008 (Small).jpg

Description :
Élévation a côté de l'affleurement de la
nappe phréatique

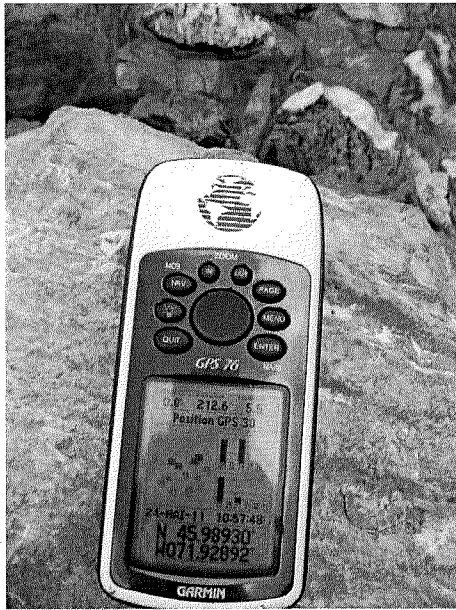


Photo no : 9

Fichier : 18-05-2011 009 (Small).jpg

Description :
Paroi la plus élevée de la carrière



Photo no : 10

Fichier : 18-05-2011 010 (Small).jpg

Description :
Roc à concasser



Date de l'inspection : 24 mai 2011

No de gestion documentaire : 7610-17-01-05778-01

Annexe - Photos

Photo no : 11

Fichier : 18-05-2011 011 (Small).jpg

Description :
Élévation dans le rang des buttes



Carrière D.G. inc.
lots 3 et 4 du rang 1, Cadastre du Canton de Warwick et lots P-3 et 4, rang 11 cadastre du canton de Tingwick



Échelle approximative : 1 / 2 500



70 m

Centre-du-Québec - Secteur industriel



Lieux sélectionnés

- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique
- Autres lieux
- Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés
- Composante
- Orthos actuelles 1996-2010**
- Accumulation d'eau
+ 45.98922, -71.92931
- Aire d'extraction
32 198,6 m²
- Délimitation de l'aire d'extraction
+ 45.98907, -71.92863
- Délimitation de l'aire d'extraction
+ 45.98890, -71.93091
- Délimitation de l'aire d'extraction
+ 45.98791, -71.93034
- Délimitation de l'aire d'extraction
+ 45.99024, -71.92992



Source(s) des données :

Préparé par :
Véronique Bisson
2011-05-25

© Gouvernement du Québec, 2011

(c)

Carrière D.G. inc.
lots 3 et 4 du rang 1, Cadastre du Canton de Warwick et lots P-3 et 4, rang 11 cadastre du canton de Tingwick



Échelle approximative : 1 / 5 004



Source(s) des données :

Développement durable,
Environnement
et Parcs
Québec
Centre-du-Québec - Secteur industriel

Lieux sélectionnés

- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique
- Autres lieux
- Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés
- Composante
- Orthos actuelles 1996-2010**
- Accumulation d'eau
+ 45.98922, -71.92931
- Aire d'exploitation
74 264,6 m²
- Délimitation de l'aire d'extraction
+ 45.98890, -71.93091
- Délimitation de l'aire d'extraction
+ 45.98907, -71.92863
- Délimitation de l'aire d'extraction
+ 45.99024, -71.92992
- Délimitation de l'aire d'extraction
+ 45.98791, -71.93034



Préparé par :
Véronique Blisson
2011-05-25

© Gouvernement du Québec, 2011

(c)

Notes de terrain

art. 9